Barreau de la Charente

ANGOULÊME COGNAC

VISITES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ

Établissements de santé mentale

Article L3222-4-1 du code de la santé publique

Rapport de visite concernant :

Centre hospitalier Camille Claudel

(Nom de l'établissement, adresse et coordonnées) : 17 rue Camille Claudel
16400 LA COURONNE

Tel : 05 45 67.59.03 maria.lamarque@ch-claudel.fr

Rappel du cadre légal

Article 719 du code de procédure pénale : *« (…) les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont autorisés à visiter à tout moment les lieux où une personne est privée de liberté dans le cadre d'une procédure pénale ou administrative.*

(…) Les bâtonniers ou leur délégué spécialement désigné peuvent être accompagnés d'un avocat préalablement désigné au sein du conseil de l'ordre. Les conditions d'application du présent alinéa sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Article L3222-4-1 du code de la santé publique : *« Les députés et les sénateurs, les représentants au Parlement européen élus en France, les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont autorisés à visiter à tout moment les établissements de santé mentionnés à l'article L. 3222-1, dans les conditions prévues à l'article 719 du code de procédure pénale. »*

* * *

Date de la visite : 15 sept 2026
(Date de la visite précédente : ……)

Heures de visite : DÉBUT : 9h10 FIN : 12h40

Visite effectuée par *(nom et qualité des membres de l'équipe de visite)* : Me Onoine CHEVALLIER
Me Arnaud COUSTENOBLE

Indiquez le nombre total de personnes présentes lors de la visite : 6

Avez-vous prévenu de votre visite ? ☒ OUI ☐ NON

Nom de la personne en charge de l'établissement : , directeur CH Camille Claudel

Nom de l'adjoint ou des adjoints : , directrice des affaires generales

Nom et grade de la ou des personnes qui vous accompagnent au cours de la visite :

, attachée d'adm° hospitalière, responsable gestion adm^ve des patients

, attachée principal d'adm° hospitalière responsable des affaires generales

Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE LIEU VISITÉ

• La visite a-t-elle été inscrite dans le registre des passages ou tout document équivalent ?

☐ OUI ☒ NON ☐ À PRÉCISER

• Avez-vous pu consulter les documents ou registres nécessaires aux vérifications utiles ?

☐ OUI ☐ NON ☒ À PRÉCISER

Capacité théorique totale : 158 lits et 274 places (hopital de jour)

Nombre de patients présents le jour de la visite : .....

Nombre de patients en soins sans consentement : 128 mesures en cours

Nombre de patients en hospitalisation complète : 43 mesures

Nombre de patients en programme de soins : 85 en programme de soins

Répartition des patients admis sans consentement : 307

98 ☒ décision du directeur ☒ décision du représentant de l'État ☐ décision judiciaire / pénale (128)

☐ détenus, le cas échéant : 0 detenu actuel

Nombre de patients en isolement lors de la visite : 0

Nombre de patients sous contention lors de la visite : 0

• L'effectif médical, infirmier et d'encadrement est-il complet et adapté à l'activité ?

☐ OUI ☐ NON ☒ À PRÉCISER

• Des unités, chambres ou secteurs ont-ils été exclus de la visite ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER pour manque de temps

POINT DE VIGILANCE

• Présence de mineurs dans l'établissement ? en hospitalisation de jour

☒ OUI ☐ NON

(deux pages détachables sont consacrées à cette question – Pages 14 et 15)

Informations complémentaires :

EVENTUELLES ENTRAVES AU DROIT DE VISITE

• Refus ou retard d'accès au lieu ?
☐ OUI ☒ NON ☐ À PRÉCISER

• Restriction du nombre de visiteurs ?
☐ OUI ☒ NON ☐ À PRÉCISER

• Refus d'accès à une unité ou à une chambre d'isolement ?
☐ OUI ☒ NON ☐ À PRÉCISER

• Refus de consultation d'un document ou registre ?
☐ OUI ☒ NON ☐ À PRÉCISER

• Impossibilité de s'entretenir seul avec un patient ?
☐ OUI ☒ NON ☐ À PRÉCISER

• Interdiction du téléphone, d'un équipement connecté ou d'un appareil photographique ?
☐ OUI ☒ NON ☐ À PRÉCISER

En cas de restriction, auteur, motif invoqué, durée, périmètre et conséquences :

Oui

ADMISSION, STATUT ET RÉALITÉ DE LA PRIVATION DE LIBERTÉ

• Pour les patients examinés, le fondement juridique de l'admission est-il identifiable ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les décisions administratives ou judiciaires sont-elles présentes et datées ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les certificats médicaux requis sont-ils présents, datés et cohérents avec la mesure ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les décisions de maintien, de modification ou de réintégration sont-elles tracées ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les patients sont-ils matériellement empêchés de quitter l'unité ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER dans les unités fermées

• Les restrictions de sortie sont-elles individualisées, motivées et réévaluées ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Une discordance entre le statut déclaré et la réalité des restrictions a-t-elle été constatée ? ☐ OUI ☒ NON ☐ À PRÉCISER

De façon générale, la décision fondant la privation de liberté est-elle vérifiable et accessible ?

Oui

INFORMATION DES PATIENTS ET ACCÈS AUX DROITS

• Le patient reçoit-il une information orale et écrite sur sa situation juridique et ses droits ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER lors de son hospitalisation

• Les motifs de la mesure, voies de recours et modalités de saisine du magistrat compétent sont-ils expliqués ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• L'information est-elle délivrée dans une langue comprise par le patient ?

☐ OUI ☐ NON ☒ À PRÉCISER document pas édité ds toutes les langues...
Mais peu de patients étrangers

• Le recours à un interprète est-il possible et effectif ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER via une plateforme téléphonique de traducteur

• Les documents d'information sont-ils accessibles aux patients privés de leurs effets personnels ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER ils ont un placard fermé à clef, ils peuvent confier leurs biens à l'accueil

• Les coordonnées de la Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP), du magistrat du siège du TJ compétent, de la commission des usagers et du Défenseur des droits sont-elles affichées ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER ds livret d'accueil
ds décision de soins sans consentement

• Les patients peuvent-ils formuler une réclamation de manière confidentielle ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER courrier anonyme possible
+ questionnaire de sortie est remis

• Les réclamations font-elles l'objet d'un enregistrement et d'un suivi ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les documents d'information sur les droits de recours sont-ils accessibles ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Informations complémentaires :

Un avis au patient est remis

NB : Un modèle d'avis patient et de décision a été sollicité

ACCÈS À L'AVOCAT ET AU JUGE

Accès :

• Les patients sont-ils informés de leur droit à l'assistance d'un avocat ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Une liste d'avocats ou les modalités de désignation sont-elles accessibles ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• La demande d'avocat est-elle transmise sans délai au greffe ou au barreau ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Locaux :

Existe-t-il un ou plusieurs locaux dédiés aux entretiens avec l'avocat ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Si oui, combien de locaux dédiés : ..... 1 → local JLD pr consultation gratuite
→ local entretien avocat

Les locaux dédiés sont-ils suffisamment dimensionnés pour permettre un entretien avocat-client, le cas échéant, avec un interprète ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Le local est-il suffisamment propre ? (Effritement des murs, odeurs pestilentielles, saleté des sièges, etc…)

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Le local est-il suffisamment isolé pour garantir le respect de la confidentialité visuelle et sonore de l'entretien ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER double-porte

De façon générale, existe-t-il des informations permettant aux détenus un accès au droit effectif ? (dates et heures des consultations gratuites, affichages des tableaux des ordres d'avocats…)

affichage pad

Audience :

• L'avocat peut-il accéder à l'unité et rencontrer son client sans difficulté excessive ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Le patient peut-il s'entretenir avec son avocat avant l'audience ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les audiences garantissent-elles la dignité, l'intelligibilité et la possibilité de s'exprimer ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Où se déroule l'audience ?
☐ tribunal ☒ salle dédiée ☐ visioconférence ☐ autre : .....

• En visioconférence, un échange confidentiel avec l'avocat est-il possible ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER Au tribunal

• Le patient peut-il s'entretenir avec son avocat après l'audience ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER si il en fait la demande

• Le patient peut-il facilement exercer son droit de recours ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER le patient est accompagné + transport à la CA Bx

Informations complémentaires :

CONDITIONS MATÉRIELLES ET DIGNITÉ

CHAMBRES, SANITAIRES ET HYGIÈNE

• Les chambres permettent-elles de préserver l'intimité des patients ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• La literie, le mobilier, l'éclairage, le chauffage et la ventilation sont-ils satisfaisants ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Le patient dispose-t-il d'un dispositif d'appel fonctionnel et accessible ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les sanitaires et douches sont-ils accessibles dans des conditions dignes ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Produits d'hygiène, vêtements propres et protections périodiques sont-ils disponibles ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les locaux sont-ils accessibles aux personnes en situation de handicap ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Le patient bénéfice-t-il de vêtements civils autres qu'uniformes ou pyjamas ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Informations complémentaires :

REPAS, EXTÉRIEUR, COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS

• Les repas, régimes médicaux et besoins particuliers sont-ils pris en compte ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les patients ont-ils un accès effectif à l'eau en dehors des repas ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• L'accès à l'air libre est-il quotidien et effectif ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les patients disposent-ils d'activités, de lecture, de télévision ou de moyens d'occupation adaptés ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les patients peuvent-ils téléphoner et recevoir des visites dans des conditions proportionnées ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les restrictions de communication ou de visite sont-elles individualisées, motivées et réexaminées ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Informations complémentaires :

SOINS, SECRET MÉDICAL ET CONTINUITÉ

• Les consultations médicales et infirmières se déroulent-elles à l'abri des regards et des écoutes ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Une permanence des soins est-elle organisée 24h/24 ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les demandes urgentes d'un patient sont-elles traitées sans délai excessif ?

☐ OUI ☐ NON ☒ À PRÉCISER

• Les traitements, leurs finalités et effets indésirables sont-ils expliqués au patient ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• La continuité des soins est-elle organisée lors d'un transfert ou d'une sortie ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Un accompagnement social est-il accessible aux patients ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

pas d'assistante sociale

Informations complémentaires :

ISOLEMENT ET CONTENTION

Point de vigilance prioritaire : l'isolement et la contention constituent des pratiques de dernier recours. Vérifier la nécessité, la proportionnalité, la motivation médicale, les durées, les renouvellements, la surveillance, la traçabilité et les conditions matérielles concrètes.

• Existe-t-il un protocole écrit relatif à l'isolement et à la contention ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les alternatives à la mesure sont-elles recherchées et consignées ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER prevention des isolements et contention + formation technique de désescalade

• La mesure concerne-t-elle exclusivement un patient en hospitalisation complète sans consentement ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• La décision est-elle prise et motivée par un psychiatre après évaluation du patient ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER délai 1h pour le psychiatre à interne (force majeure se mettre à l'abri)

• Le motif caractérise-t-il un dommage immédiat ou imminent pour le patient ou autrui ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• L'heure de début, la durée, les renouvellements et l'heure de fin sont-ils tracés ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les durées et renouvellements respectent-ils le cadre légal ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Une surveillance médicale et soignante effective est-elle assurée et tracée ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Le patient peut-il boire, manger, aller aux toilettes, recevoir ses soins et appeler un soignant ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER contention physique : passage toutes les 30 min

• La chambre d'isolement est-elle propre, ventilée, éclairée et dotée d'un appel fonctionnel ?
☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• La vidéosurveillance, si elle existe, préserve-t-elle l'intimité du patient ?
☐ OUI ☒ NON ☐ À PRÉCISER ∅ vidéosurveillance

• Un entretien avec le patient est-il organisé après la levée de la mesure ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Le registre de l'isolement et de la contention est-il complet et accessible ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Informations complémentaires notamment au regard des signaux d'alerte : recours disciplinaire, automatisme, manque de personnel, absence de motivation individualisée, contentions hors isolement, mesures répétées ou prolongées, privation d'eau/repas/soins, surveillance non tracée etc …

ENTRETIENS AVEC LES PATIENTS

Conduire les entretiens, autant que possible, hors présence et hors écoute du personnel. Ne pas insérer de données nominatives dans le rapport ; distinguer les propos rapportés des faits personnellement constatés.

• Avez-vous pu échanger avec un ou plusieurs patients ?

☐ OUI ☐ NON ☒ À PRÉCISER La visite des locaux a été effectuée lors du déjeuner. Nous n'avons pas souhaité perturber la tranquilité de ce moment particulier

• Les entretiens ont-ils pu se tenir confidentiellement ?

☐ OUI ☐ NON ☒ À PRÉCISER

• Les patients comprennent-ils le motif de leur hospitalisation et leurs droits ?

☐ OUI ☐ NON ☒ À PRÉCISER

• Ont-ils pu joindre un avocat et s'entretenir avec lui ?

☐ OUI ☐ NON ☒ À PRÉCISER

• Ont-ils compris la procédure devant le juge et les décisions rendues ?

☐ OUI ☐ NON ☒ À PRÉCISER

• Ont-ils formulé des doléances relatives aux soins, aux locaux, aux communications ou aux mesures de contrainte ?

☐ OUI ☐ NON ☒ À PRÉCISER

• Des violences, mauvais traitements ou pratiques préoccupantes ont-ils été allégués ou constatés ?

☐ OUI ☐ NON ☒ À PRÉCISER

Doléances anonymisées / constats :

PATIENTS MINEURS

Nombre de mineurs présents le jour de la visite : .....

Nombre de lits ou places dédiés aux mineurs : .....3 lits pr urgences

Les mineurs sont-ils accueillis dans des unités spécifiques (pédopsychiatrie) ?

☒ Oui ☐ Non

Les mineurs sont-ils parfois accueillis dans des unités pour adultes ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser les circonstances et la fréquence : patient de 17 ans et huit mois et qd plus de place en pedo-psy.....

Statut juridique des mineurs hospitalisés ([1]) :

Nombre de mineurs en soins libres (sur demande des titulaires de l'autorité parentale ou du juge des enfants) : .....2013... en 2025 en fil active (sur le territoire chromatois)

Nombre de mineurs en soins sans consentement sur décision du représentant de l'État (SPDRE) : ....Ø.....aujourd'hui

Nombre de mineurs confiés sur décision judiciaire (juge des enfants, déclaration d'irresponsabilité pénale) : ..Ø.....aujourd'hui

Mesures d'isolement et de contention concernant les mineurs

- Des mesures d'isolement ont-elles été prises sur des mineurs au cours des douze derniers mois ?
  ☐ Oui ☒ Non
  Si oui, préciser :
  - nombre de mesures : .....
  - durée moyenne : .....
  - durée maximale constatée : .....
- Des mesures de contention ont-elles été prises sur des mineurs au cours des douze derniers mois ?
  ☐ Oui ☒ Non
  Si oui, préciser :
  - nombre de mesures : .....
  - durée moyenne : .....
  - durée maximale constatée : .....
- Les mineurs isolés ou sous contention étaient-ils tous placés sous le statut de soins sans consentement (SPDRE ou décision judiciaire) ?
  ☐ Oui ☒ Non
  Si non, préciser les cas de mineurs en soins libres ayant fait l'objet de telles

[1] Le CGLPL rappelle que seuls les mineurs hospitalisés sur décision du représentant de l'État (SPDRE) ou sur décision judiciaire peuvent légalement faire l'objet de mesures d'isolement ou de contention.

mesures :

.....

Conditions matérielles et séparation des adultes

- Les mineurs sont-ils systématiquement séparés des patients adultes ?
  ☒ Oui ☐ Non
  Si non, préciser les situations constatées :
  .....
- Les locaux dédiés aux mineurs sont-ils adaptés à leur âge et à leur développement (chambres, espaces collectifs, activités, scolarité) ?
  ☒ Oui ☐ Non
  Observations :
  .....
- Les mineurs bénéficient-ils d'un suivi par une équipe spécialisée en pédopsychiatrie ?
  ☒ Oui ☐ Non

Information et droits des mineurs

- Les mineurs sont-ils informés de leur statut (soins libres / soins sans consentement) et de leurs droits ?
  ☒ Oui ☐ Non
- La notification de la décision d'admission en soins sans consentement est-elle systématique à partir de 13 ans, comme le recommande le CGLPL ?
  ☒ Oui ☐ Non
  Si non, préciser :
  .....
- Les mineurs et leurs représentants légaux sont-ils informés des voies de recours devant le magistrat du siège ?
  ☒ Oui ☐ Non

Observations particulières sur les mineurs

DOCUMENTS ET REGISTRES CONSULTÉS

☐ registre des admissions en soins sans consentement
☒ décisions administratives / judiciaires } possible lorsque l'on assiste un patient dans le cadre d'une procédure
☒ certificats médicaux
☐ registre isolement-contention
☐ registre des réclamations
☐ registre des incidents / événements indésirables
☒ règlement intérieur
☒ livret d'accueil
☒ notices relatives aux droits
☐ protocole isolement-contention
☒ procédure d'accès à l'avocat
☒ procédure de notification des décisions
☒ éléments relatifs aux audiences

Documents refusés ou non accessibles :

.....

ACTIONS DU BÂTONNIER À L'ISSUE DE LA VISITE

☐ demande d'explications à la direction
☐ courrier de recommandations
☐ nouvelle visite
☐ signalement au procureur
☐ information du magistrat compétent
☐ information de l'ARS
☐ saisine / information de la CDSP
☐ autre : ...Le sujet sera evoqué lors du prochain Conseil de l'ordre du mois d'octobre 2026

Mesures prises ou envisagées :
.....

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Appréciation générale :

☒ satisfaisante ☐ améliorations nécessaires ☐ préoccupante ☐ signalement immédiat nécessaire

Constats principaux et recommandations :



Cafétéria Arcades gérées par les patients



Hospitalisation « Calypso »



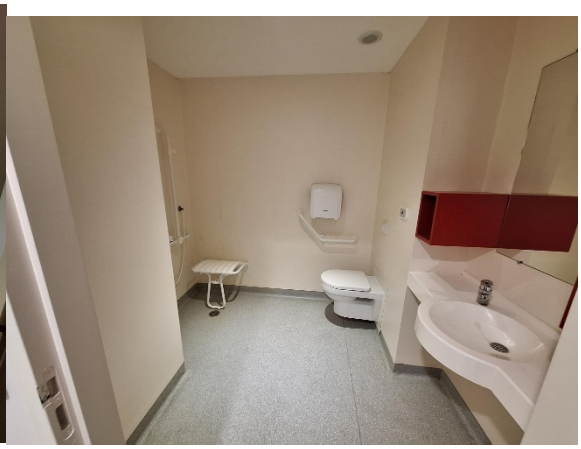

Chambre standard pour personne à mobilité réduite



Chambre d’apaisement



Chambre d’isolement



Toilettes de la Chambre d’isolement



Ecran avec horaires et jour de la semaine à l’isolement



« Bouclier » de protection en Kevlar





Espaces informatifs à l'accueil : « Infos sur vos droits » et « Infos Santé »



Espace extérieur du Bâtiment calypso



Cour intérieur du bâtiment Calypso



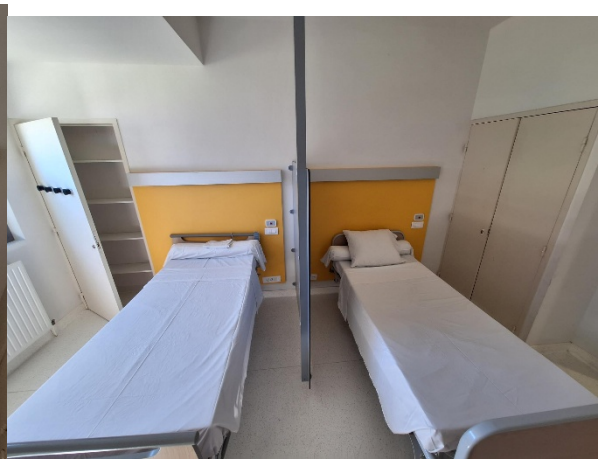

Chambre double (avec double placard)



Toilettes avec lavabo privatif



Chambre simple



Téléphones disponibles à l'accueil pour les patients dépourvus de téléphone portable



Place centrale du CH Camille Claudel